

### Les politiques de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri dans le département du Nord 1er bilan de la mise en œuvre du PDAHI 2011-2015

Le plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion du Nord (PDAHI) a été arrêté par Monsieur le Préfet le 19 décembre 2011. Ce plan est le fil conducteur des politiques de l'hébergement des personnes sans abri dans le département.

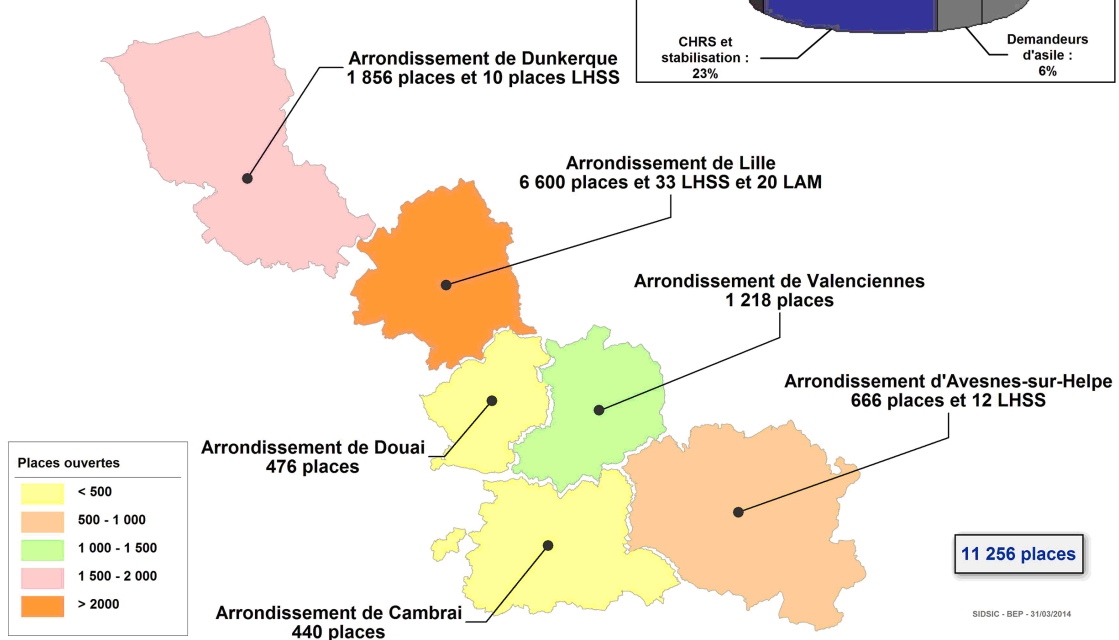
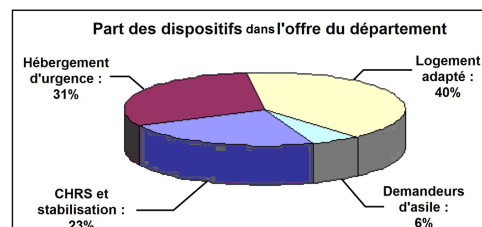
Deux ans après sa publication, un premier bilan de la mise en œuvre du PDAHI peut être dressé.

En 2013, l'État a consacré près de 90 millions d'euros sur l'ensemble du département du Nord afin de répondre au mieux aux besoins des populations sans abri ou mal logées. Au 31 décembre 2013, le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion comptait en effet 247 structures d'accueil d'hébergement et d'insertion et de logement adapté pour un total de 11 256 places à destination des plus vulnérables.

Ce dispositif a été renforcé à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2013 par l'ouverture progressive et temporaire de 670 places durant la veille saisonnière.

Le département du Nord compte également 55 places de lits halte soins santé (LHSS), 20 places de lits d'accueil médicalisés (LAM) et 33 places d'appartements de coordination thérapeutique financés par l'Agence régionale de santé et visant à offrir une prise en charge médicale et sociale aux personnes précaires.

#### L'offre d'hébergement, d'insertion et de logement adapté dans le département du Nord au 31 décembre 2013



## Orientation du PDAHI : améliorer la connaissance des besoins

### Une demande en augmentation

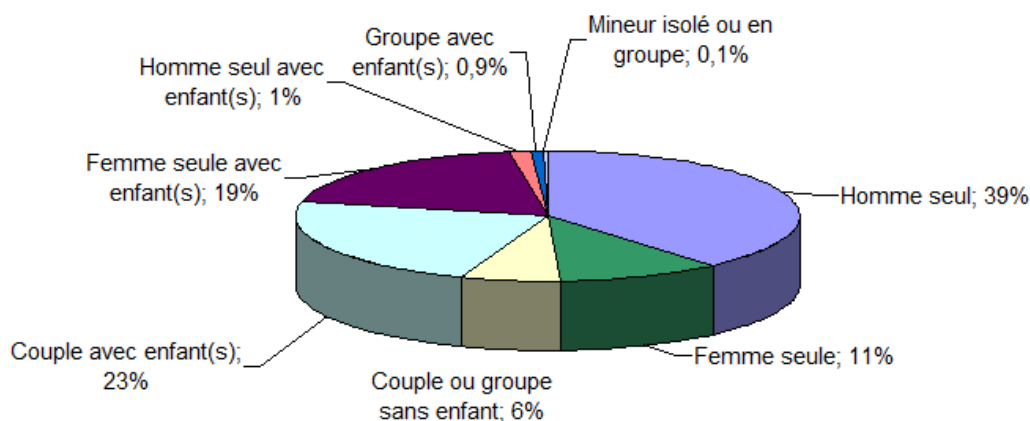
En 2013, les services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) ont traité, notamment via le 115, 137 714 demandes d'hébergement correspondant à 23 888 personnes.

Le nombre important de personnes sans ressources, qu'elles soient en situation administrative précaire ou âgées de 18 à 25 ans, pèse sur les dispositifs d'accueil et d'hébergement car ces personnes ne peuvent envisager une sortie vers le logement. Ce constat a été mis à jour au niveau national dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. **45%** du public en demande d'hébergement est accompagné de mineur(s).

### Les publics majoritairement en demande d'hébergement auprès des SIAO

- ☞ 39 % d'hommes seuls correspondant à 9199 personnes différentes
- ☞ 23 % de couples avec enfant(s) correspondant à 5505 personnes différentes
- ☞ 19 % de femmes seules avec enfant(s) correspondant à 4559 personnes différentes
- ☞ 11 % de femmes seules correspondant à 2549 personnes différentes
- ☞ 6 % de couples sans enfant correspondant à 1513 personnes différentes

**Personnes en demande d'hébergement dans le département du Nord en 2013**



### La prise en compte du droit des personnes accueillies et accompagnées

La représentation des personnes accueillies et accompagnées est bien structurée dans le département du Nord. Ainsi, le Conseil consultatif régional des personnes accueillies et accompagnées (CCRPA) s'est réuni 3 fois en 2013.

L'Etat a prévu une subvention spécifique destinée à financer les frais de déplacement des représentants en vue d'accompagner la montée en charge de la participation des personnes accueillies et accompagnées dans de nombreuses instances départementales de concertation et de planification.

Les représentants des personnes accueillies et accompagnées participent ainsi à la mise en œuvre du

PDAHI et sont également investis au niveau national. Des actions sont à prévoir concernant l'évaluation de la mise en place des outils de la loi 2002-2 dans les établissements, (conseil de vie sociale, règlement de fonctionnement, contrat de séjour...)

Afin de promouvoir la bientraitance et la lutte contre la maltraitance, la Direction départementale de la cohésion sociale du Nord a nommé une référente sur ces questions.

14 personnes qualifiées ont été désignées par arrêté conjoint ARS / Etat / Conseil général afin d'assurer le respect des droits des personnes prises en charge dans les établissements ou services sociaux et médico sociaux.

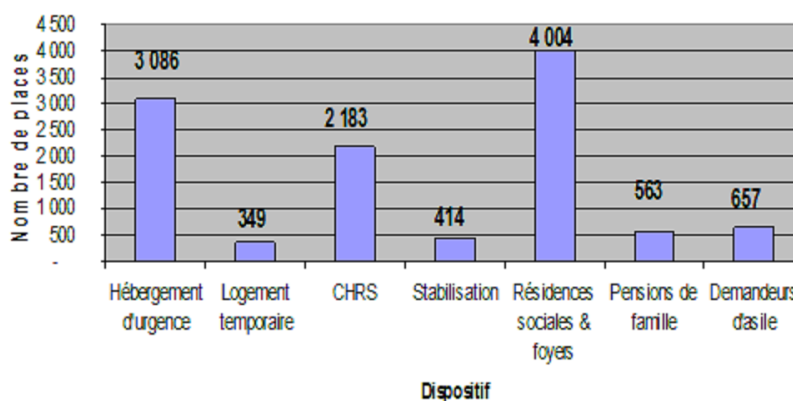
## Orientation du PDAHI : organiser l'offre au service d'une meilleure prise en compte des besoins

### Une offre mieux connue

Les 242 établissements d'accueil, d'hébergement et d'insertion du nord sont très diversifiés en vue de **répondre au mieux à la demande** des publics.

L'offre est donc adaptée afin de permettre des parcours au plus près des besoins de la personne. En dehors des capacités d'hébergement, l'Etat finance 22 accueils de jour, 12 équipes mobiles et 6 associations gestionnaires de SIAO en vue d'assurer les missions de veille sociale.

Capacités d'hébergement et de logement adapté dans le département du Nord en 2013



### Une offre en augmentation constante depuis l'adoption du plan

Entre 1994 et 2002, les places ont augmenté de 86% puis de 34% entre 2002 et 2010.

Entre 2010 et 2013, les capacités ont augmenté de près de 20%, soit un triplement des capacités du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion en 19 ans.

L'Etat s'est par ailleurs appliqué à prendre en compte les publics spécifiques dans le déploiement d'une offre nouvelle adaptée à leurs besoins.

#### GLOSSAIRE DES DISPOSITIFS

**CHRS** : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

**Logement adapté** : résidence sociale, foyers et pension de famille

**CADA** : Centre d'accueil des demandeurs d'asile

**HUDA** : Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

**CPH** : Centre provisoire d'hébergement

Année	1994	2002	2010	2013
Hébergement d'urgence	892	2424	2639	<b>3086</b>
Stabilisation	/	/	414	<b>414</b>
CHRS	1317	1615	2183	<b>2183</b>
Pensions de famille	/	275	323	<b>563</b>
Demandeurs d'asile	77	182	457	<b>657</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2286</b>	<b>4221</b>	<b>5745</b>	<b>6903</b>

### Les dispositifs mis en place depuis 2011

- Création de 447 places d'hébergement d'urgence pérennes dont 6 villages d'insertion à destination du public de culture Rom ;
- 1 accueil de jour femmes victimes de violences ;
- 1 halte de nuit à Lille ;
- 200 places d'HUDA ;
- 11 pensions de famille soit 240 places ;
- 1 résidence accueil spécifique pour des personnes souffrant du syndrome de Korsakoff ;
- Lancement de l'expérimentation « Un chez soi d'abord » qui a permis à 80 personnes souffrant de troubles psychiatriques d'intégrer un logement dans l'arrondissement de Lille.

\*Les places d'urgence ne prennent pas en compte les places financées à l'ALT seule

## Orientation du PDAHI : s'inscrire dans l'objectif du logement pour le plus grand nombre

L'objectif principal des politiques publiques est de favoriser **les sorties vers le logement** des personnes hébergées en autonomie suffisante pour y accéder.

A ce titre, et comme c'était déjà le cas avant 2013, les personnes sortant d'hébergement font partie des publics prioritaires identifiés dans le **Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées** (PDALPD). Les sortant d'hébergement en autonomie suffisante sont donc éligibles à un relogement sur **le contingent préfectoral**.

### Favoriser les sorties de l'hébergement vers le logement ordinaire

L'objectif fixé par la circulaire du 19 mars 2010 est de 25% de sorties d'hébergement vers le logement ordinaire.

Les sorties vers le logement ordinaire, compilées à partir de données fournies par les structures d'hébergement, comprennent les sorties vers **le parc social, le parc privé et l'intermédiation locative mandat de gestion**.

Le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion du Nord remplit ses objectifs, avec près de 25% de relogements. Les deux arrondissements qui connaissent le plus de tension sur le parc immobilier (Valenciennes et Lille) ont des taux de sortie vers le logement plus faibles.

Durant l'année 2013, **1387 personnes** sortant d'hébergement ont pu intégrer un logement ordinaire.

Arrondissement	Sorties vers Parc social	Sorties vers Parc privé	Sorties vers Intermédiation locative en mandat de gestion	Total des sorties vers le logement ordinaire	Taux de sortie vers logement ordinaire : Objectif >25%
AVESNES SUR-HELPE	61	122	0	183	50%
CAMBRAI	29	97	0	126	47%
DOUAI	39	45	0	84	46%
DUNKERQUE	166	32	6	204	30%
LILLE	491	229	49	769	21%
VALENCIENNES* en cours de fiabilisation	-	-	-	-	-
<b>TOTAL pour le département</b>	<b>798</b>	<b>534</b>	<b>55</b>	<b>1387</b>	<b>25%</b>

### Favoriser les sorties de l'hébergement vers le logement ordinaire

Les sorties de l'hébergement vers le logement intermédiaire correspondent aux sorties vers **les résidences sociales, les pensions de famille, les foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants, les baux glissants ou logements passerelle, l'ALT seule ou l'intermédiation locative sous location**. En 2013, le nombre de sorties de l'hébergement vers le logement intermédiaire s'élève à 276 selon les données transmises à la DDCS par les structures d'hébergement. Les sorties vers ces dispositifs devraient augmenter dans les années à venir en raison de la montée en charge des SIAO sur ce champ. Tout comme le logement social, l'entrée en logement intermédiaire est notamment conditionnée à la solvabilité des ménages, ce qui constitue un frein pour certains publics hébergés.

### Favoriser le maintien dans le logement

En 2013, l'Etat a financé, dans le département, 3672 mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) qui ont bénéficié à 607 ménages.

Par ailleurs, le dispositif d'intermédiation locative a permis de capter 93 logements mobilisés en mandat de gestion et 107 en sous-location en vue de favoriser l'accès au logement des personnes vulnérables.

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord**  
**Mission Urgence Sociale, Hébergement et Insertion**  
**Tél : 03 20 18 33 33 - Fax : 03 20 18 34 58**  
**Courriel : [ddcs-mushi@nord.gouv.fr](mailto:ddcs-mushi@nord.gouv.fr)**  
**<http://www.nord.gouv.fr>**